

Les homophones grammaticaux (1/3)

Les homophones grammaticaux (1/3)

Sommaire

1. Introduction
2. "C'est" ou "s'est" ?
3. "Ces" ou "ses" ?
4. "Ce", "se" ou "ceux" ?
6. À retenir

1. Pourquoi les homophones en [s] piègent les candidats

Les homophones grammaticaux sont des mots qui partagent la même prononciation mais remplissent des rôles syntaxiques totalement différents. Dans les épreuves de mise au net de la Fonction Publique, la confusion entre formes démonstratives (avec *c-*) et formes pronominales ou possessives (avec *s-*) est systématiquement pénalisée.

Pour ne plus faire d'erreur, il ne faut jamais écrire à l'oreille : identifiez la nature du mot grâce aux tests de substitution présentés ci-dessous.

2. Distinguer « c'est » et « s'est »

Ces deux formes se prononcent de la même façon, mais leur construction n'a rien de commun :

Forme	Nature grammaticale	Fonction & Définition	Test de substitution	Exemple
C'est	Pronom démonstratif élide (c') + verbe <i>être</i>	Présentatif servant à désigner ou présenter une personne ou une chose.	Remplacer par <i>cela est</i> ou mettre à l'imparfait : <i>c'était</i> .	<i>C'est le candidat retenu. (→ C'était le candidat retenu.)</i>
S'est	Pronom personnel réfléchi (s') + auxiliaire <i>être</i>	Forme de la 3 ^e personne du singulier d'un verbe pronominal au passé composé. Toujours suivi d'un participe passé.	Changer de personne : remplacer par <i>je me suis</i> ou <i>tu t'es</i> .	<i>Paul s'est endormi rapidement. (→ Je me suis endormi rapidement.)</i>

Règle d'or : Si le mot est suivi d'un participe passé exprimant une action faite par le sujet sur lui-même ou mutuellement (ex. : *blessé, trompé, écoulé*), écrivez **s'est** (forme de *se blesser, se tromper, s'écouler*).

3. Distinguer « ces » et « ses »

Tous deux sont des déterminants pluriels placés devant un nom ou un adjectif. L'astuce consiste à transposer la phrase au singulier :

Forme	Nature	Signification	Test de substitution au singulier	Exemple
Ces	Déterminant démonstratif pluriel	Désigne ou montre des personnes ou des objets précis (on peut les pointer du doigt).	Au singulier, devient ce, cet ou cette .	<i>Ces dossiers sont urgents. (→ Ce dossier est urgent.)</i>
Ses	Déterminant possessif pluriel	Indique la possession, l'appartenance à quelqu'un (ceux de lui ou d'elle).	Au singulier, devient son ou sa .	<i>Le directeur a signé ses lettres. (→ Le directeur a signé sa lettre.)</i>

Exemple de concours :

« Le candidat a rassemblé **ses** diplômes (les siens → *son* diplôme) et a déposé **ces** documents au guichet (ceux-là → *ce* document). »

4. Distinguer « ce », « se » et « ceux »

A. Le mot « ce »

Il peut avoir deux fonctions majeures :

- **Déterminant démonstratif** : placé devant un nom masculin singulier commençant par une consonne. Ex. : *Ali a beaucoup apprécié ce film.* (au pluriel : *ces films*).
- **Pronom démonstratif neutre** : placé devant le verbe être ou devant un pronom relatif (*qui, que, dont*). Remplaçable par *cela*. Ex. : *Ce sera un grand honneur.* (= *Cela sera*) / *Regarde ce que tu as rédigé.*

B. Le mot « se »

C'est un **pronom personnel réfléchi** de la 3^e personne. Il se place obligatoirement devant un verbe. Si l'on change le sujet en *je* ou *nous*, *se* devient *me* ou *nous* :

Ils se sont concertés avant de trancher. (→ *Nous nous sommes concertés...*)

C. Le pronom « ceux »

C'est un **pronom démonstratif masculin pluriel**. Il remplace un groupe nominal pluriel déjà évoqué ou introduit une proposition relative :

Ceux qui arriveront à l'heure composeront dans l'amphithéâtre. (*ceux* = les candidats).

À retenir

- **C'est** : remplaçable par *cela est* ou *c'était* (présentatif).
- **S'est** : verbe pronominal à la 3^e personne du singulier suivi d'un participe passé ; remplaçable par *je me suis*.
- **Ces** : déterminant démonstratif pluriel ; devient *ce, cet* ou *cette* au singulier.
- **Ses** : déterminant possessif pluriel ; devient *son* ou *sa* au singulier.
- **Ce vs Se vs Ceux** : *ce* détermine un nom ou annonce une relative neutre (*ce que*) ; *se* accompagne un verbe pronominal ; *ceux* remplace un groupe de personnes ou d'objets pluriels (*ceux qui*).